

ENJEUX ET DÉFIS DE L'UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

L'IMPORTANCE D'INVESTIR EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Le développement économique et social du Québec est, nous le savons, lié à sa capacité de former rapidement une relève qualifiée alors que la production du savoir est à la base de la nouvelle économie. Déjà 75% des nouveaux emplois exigent un diplôme d'études postsecondaires. Cependant, le défi de la société du savoir implique également le développement de la recherche et de l'innovation et le développement d'une compréhension critique et désintéressée face à de nouvelles réalités complexes (la mondialisation, les biotechnologies, la bioéthique sont des exemples parmi d'autres de ces nouvelles réalités complexes). Comprendre le rôle utilitaire des universités dans une société du savoir ne doit jamais signifier de soumettre aveuglément celles-ci aux exigences de l'économie. De plus, la jeunesse doit avoir les outils nécessaires afin de pouvoir développer ses savoir-faire par des expériences qui valorisent ses connaissances acquises sur les bancs d'écoles.

Pour relever le défi de la société du savoir, il est clair que l'éducation, particulièrement l'enseignement supérieur et la recherche, est la clé du succès. L'État doit donc intervenir de façon cohérente en investissant dans une série de mesures facilitant l'accès et la réussite aux études, assurant une formation de qualité, préparant une relève scientifique et développant le savoir-faire de la jeunesse.

En cette époque où l'avenir des sociétés dépend étroitement de l'épanouissement du savoir, les universités sont des partenaires incontournables pour transmettre les connaissances, former une main-d'œuvre qualifiée favorisant ainsi la mobilité sociale, développer des expertises variées, accroître la rétention des cerveaux, mieux comprendre le monde qui nous entoure par la recherche, doter les citoyens d'un sens critique face à des enjeux complexes etc.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AU QUÉBEC

Le rapport Parent et l'accessibilité aux études

À la fin des années 1950, le Québec partait de loin et la nécessité de procéder à une modernisation sans précédent s'imposait avec force. En matière d'éducation, notre province se caractérisait par un retard immense de la scolarisation de la population□ les écoles enseignaient les valeurs conservatrices de l'Église, bien davantage que les idéaux de la vie moderne, et la société québécoise comptait très peu de diplômés universitaires eu égard à ses besoins. En fait, contrairement aux anglophones, peu de francophones se destinaient aux études supérieures et seules les professions libérales et les vocations religieuses étaient concernées. La situation ne favorisait ni le développement économique ni le progrès social et démocratique prôné par les instigateurs de la Révolution tranquille. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec devait inévitablement favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires. Ce fut un des buts de l'institution de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, c'est-à-dire la Commission Parent. Cette dernière ne visait pas moins que de restructurer de fond en comble le système d'éducation québécois.

La grande réforme qui a suivi la publication du rapport Parent a véritablement marqué une manière de révolution de notre système éducatif. C'est en effet dans la foulée de ce rapport que le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation ont été créés, que les polyvalentes, les cégeps et le réseau de l'Université du Québec ont vu le jour. En outre, deux autres mesures ont été adoptées pour remédier à la situation□ les frais de scolarité ont été gelés et un système de soutien financier aux étudiants a été mis sur pied. C'est dire la formidable impulsion donnée à l'accessibilité aux études dans toutes les régions du Québec. Ces mesures ont eu pour conséquence une augmentation fulgurante des étudiants sur les bancs des universités, une hausse de 135% au cours des 40 années qui suivirent. Les effets d'une telle croissance sur le développement du Québec sont indéniables. Roch Denis, recteur de l'UQAM, l'a rappelé récemment□ les gains remarquables de cette brève période d'effervescence sont devenus une richesse nationale.

Les hausses successives des frais de scolarité dans les années 80 et au début des années 90 ont certes battu en brèche l'accessibilité aux études supérieures. Il n'empêche, cette accessibilité est nettement supérieure au Québec, en comparaison des autres provinces canadiennes. La moyenne des frais de scolarité au Canada est de 3 577 dollars en 2002-2003 (un sommet de 4 855 en Nouvelle-Écosse et de 4 492 en Ontario), contre 1 842 au Québec. Ces frais élevés ne manquent pas de constituer de sérieuses barrières à l'accessibilité.

La recherche

Autre force des universités québécoises, la recherche qu'on y fait. Quelques exemples de centres et d'instituts permettront de constater la vitalité de la recherche universitaire au Québec. Situé sur le campus de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) contribue, par ses recherches, à la connaissance de l'océanographie côtière. Il forme également des étudiants de 2^e et 3^e cycles. La contribution de l'ISMER à l'avancement des sciences de la mer est capitale, d'autant qu'il est primordial de mesurer les impacts de l'activité humaine et industrielle sur l'environnement côtier. C'est ce que proposent les volets actuels du programme de recherche de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski. Ces volets touchent entre autres à :

- L'importance des changements climatiques aux échelles locale et globale
- Les effets du rayonnement ultraviolet sur les premiers maillons de la chaîne alimentaire
- L'étude de l'impact de contaminants sur les écosystèmes côtiers et le développement d'une méthodologie de diagnostic écotoxicologique et hydrodynamique
- La chimie, la biologie et l'hydrodynamique des sédiments intertidaux. Des modèles numériques sont utilisés pour étudier l'impact de ces interventions.

Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), situé sur le campus de l'Université de Montréal, scrute minutieusement les relations ethniques. Ses activités de recherche sont articulées autour de trois axes centraux. Le premier axe touche aux concepts de la citoyenneté, de l'exclusion et du racisme. Le second porte sur

l'immigration, la pluriethnicité et les nouvelles dynamiques sociales. Les rapports ethniques, l'éducation et la formation constituent enfin le troisième axe du programme. Parmi les nombreuses activités découlant de sa mission, le CEETUM s'efforce entre autres de promouvoir le soutien aux équipes de recherche et le développement de nouveaux projets, et d'offrir un soutien à la relève dans le domaine des études ethniques. Bien d'autres exemples pourraient être cités, qui témoignent de la santé et de l'excellente performance de la recherche universitaire au Québec, recherche qui, dans certains domaines, est à la fine pointe de l'élite mondiale.

LES FAIBLESSES DES UNIVERSITÉS

Le sous-financement

L'effet des compressions budgétaires en éducation s'est fortement fait sentir, dans les dernières années, sur l'ensemble des ressources et infrastructures des universités. Ces effets sont très variés, allant de la baisse drastique du nombre de professeurs à l'incapacité d'entretenir adéquatement les bâtiments, en passant par le délabrement des bibliothèques, le manque de salles de cours multimédia, la pénurie des ressources informatiques, la désuétude des laboratoires scientifiques ou l'insuffisance de banques de données sur cédérom et d'accès au réseau Internet. Seule une somme considérable permettrait de résorber les effets néfastes des compressions et de revenir ne serait-ce qu'à la situation antérieure prévalant au début des années 1990.

Le réinvestissement qui a suivi le Sommet du Québec et de la jeunesse (SQJ) était un premier geste nécessaire et impatientement attendu, mais tous s'accordent pour dire qu'il reste largement insuffisant. Dans une étude présentée le 30 janvier dernier, le Comité conjoint CRÉPUQ-MEQ reconnaissait qu'il manquait encore aux universités québécoises 375 millions de dollars pour qu'elles puissent être concurrentielles face aux universités des autres provinces¹. De ce total, 114 millions sont attribuables à la moindre importance des fonds de fiducie des universités québécoises, et 261 millions au fonds de

¹ Ministère de l'Éducation du Québec et Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises – comparaison aux autres*

fonctionnement général. Il s'agit donc ici d'identifier les moyens de combler ce besoin de financement de 375 millions de dollars par année. C'est dire l'importance d'une seconde phase de réinvestissement substantiel.

Ce réinvestissement est d'une nécessité absolue, notamment pour permettre aux universités québécoises d'embaucher les quelque 8 à 10 000 professeurs dont les postes seront à pourvoir dans les 10 prochaines années². Ce réinvestissement est d'une nécessité absolue pour bien d'autres raisons, entre autres pour regarnir nos bibliothèques. En effet, l'état des bibliothèques des universités canadiennes illustre l'ampleur de la crise du financement – le *Chronicle of Higher Education Almanac* fait état du classement de 112 bibliothèques universitaires canadiennes et américaines. Le classement se fonde sur un indice mis au point par l'Association of Research Libraries qui mesure la taille relative des bibliothèques d'université en tenant compte du nombre de volumes des fonds, du nombre d'ouvrages acquis pendant l'exercice financier précédent et d'autres facteurs. À l'exception de l'Université du Manitoba et de l'Université de Toronto, toutes les bibliothèques universitaires canadiennes ont baissé dans le classement. Fait symptomatique à signaler, 10 des 13 bibliothèques canadiennes étaient classées dans la dernière moitié de toutes les bibliothèques répertoriées en 2000-2001. De plus, l'étude énumérait les 15 universités en Amérique du Nord dont les dépenses totales avaient subi la plus faible augmentation ou une diminution au cours des cinq dernières années – 12 de ces 15 bibliothèques étaient canadiennes, comme en témoigne le tableau 1. Cette situation ne manque pas de produire de graves conséquences sur l'apprentissage des étudiants, ainsi que sur l'enseignement et la recherche du corps professoral³.

Tableau 1. **Classement nord-américain des bibliothèques de recherche des universités canadiennes**

| | Rang 1992-1993 | Rang 2000-2001 | Écart de classement |
|-------------------------|----------------|----------------|---------------------|
| Université du Manitoba | 98 | 97 | + 1 |
| Université de Toronto | 6 | 5 | + 1 |
| Université de l'Alberta | 26 | 28 | - 2 |
| Université de Guelph | 104 | 113 | - 9 |

universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003, Montréal, rapport conjoint MEQ-CREPUQ sur le niveau des ressources, 2002, 20 p.

² FQPPU, *Notes pour une présentation au caucus du gouvernement du Canada sur l'éducation postsecondaire et la recherche. L'avenir de notre société passe par un appui solide au développement de nos universités*, 20 août 2002.

³ ACPPU, *Déclaration au Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur le budget fédéral de 2003*, septembre 2002, p. 19-20.

| | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| Université de la C.-B. | 25 | 36 | - 11 |
| Université de la Saskatchewan | 96 | 107 | - 11 |
| Université McMaster | 97 | 112 | - 15 |
| Université de Waterloo | 92 | 111 | - 19 |
| Université McGill | 42 | 65 | - 23 |
| Université Queen's | 83 | 110 | - 27 |
| Université Laval | 51 | 81 | - 30 |
| Université Western Ontario | 55 | 89 | - 34 |
| Université York | 57 | 93 | - 36 |

Source : *Chronicle of Higher Education*

Les universités en région

Le sous-financement des universités régionales est également une des faiblesses de système universitaire québécois. Il est essentiel de rappeler l'apport indiscutable que constitue la présence des universités en région : formation d'une main-d'œuvre qualifiée, création de partenariats, disponibilité d'expertises, retombées économiques, mise en valeur de ressources naturelles grâce à des recherches de pointe et à la valorisation de leurs résultats, résolution de problèmes sociaux, participation à une vie culturelle dynamique, etc.

Toutefois, les réalisations des universités en région reposent sur des ressources humaines, matérielles et financières adéquates qui font malheureusement trop souvent défaut : sous-financement chronique, fermeture de programmes, manque d'espaces, obstacles au recrutement et à la rétention des professeurs, baisse de l'effectif étudiant. Or, il est indispensable que les universités en région aient les moyens de poursuivre leurs nécessaires missions. En matière d'accessibilité, cela doit se traduire par une offre diversifiée de programmes d'études. À cet égard, il est du devoir de l'État de fournir, aux universités en région, les outils qui leur permettront de relever les nombreux défis qui les attendent.

En raison de la situation particulière vécue par les universités œuvrant en région et du rôle essentiel qu'elles jouent par rapport à leur milieu, un regard neuf doit être porté sur le financement de ces universités. Elles contribuent d'une façon éloquente à faciliter l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur partout au Québec, en permettant aux populations locales d'accéder à différents programmes universitaires et de développer

le savoir. Ces universités contribuent également au rayonnement de la culture québécoise sur tout le territoire. L'apport économique est en outre considérable. L'Université du Québec à Chicoutimi, par exemple, produit un impact économique de 60 millions de dollars et génère 1 650 emplois directs et indirects.

Les universités en région sont actuellement exposées à de sérieux problèmes de baisse de la fréquentation étudiante. Une baisse de 8% pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, de 19% pour l'Université du Québec à Chicoutimi, de 11% pour les Universités du Québec à Rimouski et en Abitibi-Témiscamingue. En clair, cette baisse des inscriptions a pour impact direct de réduire le financement de ces universités puisqu'il est grandement déterminé par la fréquentation étudiante.

Malgré cela, afin de bien remplir leur rôle de formation des populations locales, ces universités doivent offrir une large banque de programmes, c'est-à-dire un patrimoine académique de base permettant de combler les besoins de leur milieu. Faute de quoi, le problème de la baisse des inscriptions ne fera que s'accroître. Dans une recherche de l'INRS publiée récemment sur la migration des jeunes au Québec, il est clairement démontré que 49,8% des jeunes qui quittent leur région le font pour poursuivre des études.

Or, les universités sont un excellent moyen de limiter cet exode. Par exemple, 85% des bacheliers de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se trouvent un emploi dans leur secteur d'études dans leur région. Ainsi, la fermeture de programmes causée par le manque de financement aurait pour conséquence d'accroître le phénomène de l'exode des jeunes des régions vers les grands centres, faisant poindre pour le Québec une crise économique et sociale désastreuse.

Le gouvernement a reconnu une partie du problème en s'engageant, lors du Rendez-vous national des régions, à bonifier le paramètre région présent dans la formule de financement. Ce financement doit être garanti sur au moins trois ans et être l'objet d'une révision visant à vérifier s'il doit être bonifié ou corrigé pour qu'il réponde le mieux aux besoins des universités. À cause de leur situation particulière, ces universités connaissent actuellement de graves problèmes qui pourraient être résorbés, en grande

partie, par un financement tenant compte de leur situation propre. Par exemple, en raison de l'immensité du territoire qu'elles couvrent, ces universités sont dans l'obligation de maintenir de nombreux centres hors-campus, souvent à très grande distance de leur lieu d'attache. De plus, en raison de leur petite taille, les universités en région sont dans l'impossibilité de profiter d'économies d'échelle leur permettant de répartir les coûts sur un plus grand nombre d'étudiants inscrits.

Le gouvernement devra donc tout mettre en œuvre afin d'assurer un financement supplémentaire sur au moins trois ans aux universités en régions. Ce financement devra pourvoir aux besoins particuliers des étudiants, assurer la qualité de la formation, et assurer un plein rayonnement de ces universités, autant dans leurs programmes spécifiques que pour la formation académique de base. Ce financement doit servir à corriger les défauts de la formule de financement qui ne distingue pas le coût différent de formation d'une université à l'autre. Les étudiants des universités régionales ne doivent en aucun temps être pénalisés par une mauvaise formation en raison du choix qu'ils ont fait de demeurer dans leur région. Il est par conséquent nécessaire que les universités régionales bénéficient d'un mode de financement spécifique permettant d'offrir un enseignement d'aussi bonne qualité que celui dispensé par les universités des grands centres.

La formule de financement

Ces dernières années, le gouvernement, de concert avec les universités, a mis en place une nouvelle formule de financement, décrite dans la *Politique de financement des universités québécoises*, couplée avec la signature des contrats de performance si chers au ministre de l'Éducation. Ce financement de 600 millions de dollars, annoncée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, a grandement contribué à éviter la catastrophe sur les campus universitaires, mais il n'a pas permis de tout corriger. Dans le réinvestissement issu du SQJ, environ 20% des subventions, en moyenne, sont liées au respect du «contrat de performance». Le principe de financement conditionnel à l'atteinte de certains objectifs (la diplomation, l'obtention de subventions de recherche, l'embauche de professeurs, etc.) n'est évidemment pas sans causer quelques problèmes, notamment en ce qui concerne les prévisions de financement qui risquent d'être revues

à la baisse si les objectifs des contrats ne sont pas atteints. Un tel pourcentage de financement conditionnel (qui dépasse de loin ce que l'on retrouve en Ontario, en Alberta et aux États-Unis – entre 1% et moins de 5) signifie en outre une remise en question de l'autonomie des universités. Enfin, les modalités perverses de cette portion du réinvestissement font en sorte que les subventions ne sont pas versées de façon graduelle tout au cours de l'année, mais qu'elles sont distribuées en fin d'année. Ce délai entraîne des frais d'intérêts inutilement élevés pour les universités.

Pour la FEUQ, le financement conditionnel est inacceptable, d'une part parce qu'il risque de compromettre la qualité de la formation en incitant les établissements à abaisser les critères d'admission, de réussite et de diplomation et, d'autre part, parce que ce financement, par définition, est aléatoire, alors que les universités ont justement besoin d'un financement garanti pour atteindre leurs objectifs. En outre, l'imputabilité des universités doit relever de la loi 95, ainsi que nous le verrons plus loin, et non d'hypothétiques contrats de performance.

Par ailleurs, avec la nouvelle formule de financement basée principalement sur le nombre d'étudiants inscrits, les universités ont développé des activités de promotion et de recrutement qui sont susceptibles de drainer des sommes importantes. C'est ainsi que nous avons pu voir des publicités dans pratiquement tous les lieux publics, dans les universités et même à la télévision. Cette situation est entretenue par un climat de compétition entre les universités québécoises qui ne conduit qu'à un jeu à somme nulle puisque le nombre d'étudiants reste le même pour l'ensemble du Québec. Un des problèmes réside dans le fait qu'il n'est pas possible de connaître les montants qui sont alloués par les universités à de tels exercices, argent qui serait utilisé de façon beaucoup plus pertinente pour l'amélioration de l'enseignement et de la recherche. En fait, le problème est encore plus profond, car les universités n'ont parfois pas elles-mêmes connaissance du total des ressources accordées au recrutement par leurs départements et facultés.

L'Accès et la réussite aux études

Bien que l'accessibilité aux études supérieures soit supérieure au Québec en comparaison du reste du Canada, la FEUQ n'en considère pas moins que cette accessibilité aux études est une fois de plus menacée par des droits de scolarité élevés, frais « champignons » qui poussent en terrain singulièrement fertile et Programme d'aide financière aux études qui ne tient nullement compte des besoins et des coûts réels des étudiants battent en brèche l'accès des jeunes aux études universitaires de plus en plus nécessaires, à la fois pour des raisons d'épanouissement personnel et pour le plein développement économique, social et culturel du Québec.

La FEUQ n'a jamais cessé son combat pour une accessibilité maximale aux études universitaires. Encore aujourd'hui, plusieurs facteurs compromettent l'accessibilité des études au Québec et l'exemple des frais afférents est symptomatique : de 1993-1994 à 2002-2003, ces frais non-réglementés ont augmenté de presque 115%, passant de 205 dollars en moyenne à 440. Pour cette raison, et afin que l'État assume ses responsabilités en matière d'accessibilité, la FEUQ propose l'adoption d'une loi-cadre qui réglementerait l'ensemble des frais de scolarité et l'aide financière aux études. Nous reviendrons sur cette loi-cadre un peu plus loin.

Autre problème auquel il est urgent de remédier, la durée excessive des études aux cycles supérieurs. On ne peut nier les efforts effectués depuis plusieurs années par le gouvernement québécois afin de préparer une relève scientifique. Ces efforts ont permis d'améliorer un tant soit peu les conditions d'études des étudiants de 2^e et 3^e cycles. Cependant, force est de constater que, en dépit de ces efforts, l'ensemble des enquêtes et études menées par le CNCS-FEUQ démontre que la durée des études aux cycles supérieurs ne s'améliore pas et qu'elle est étroitement liée au financement. En effet, le soutien financier dont bénéficie un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle contribue grandement à la poursuite et à l'achèvement des études dans des délais raisonnables et donc à préparer une relève scientifique qui permettra au Québec de relever le défi de la société du savoir.

En plus d'affecter les étudiants de 1^{er} cycle universitaire, le manque d'encadrement (financier, pédagogique, administratif) prend une connotation toute particulière pour les étudiants des cycles supérieurs. En effet, pendant leur cheminement aux 2^e et 3^e cycles,

les étudiants connaissent de nombreux obstacles qui retardent, voire compromettent, l'obtention de leur diplôme. Les obstacles les plus sérieux ne se dressent généralement pas au cours de la scolarité de maîtrise ou de doctorat, mais pendant les phases subséquentes de recherche et de rédaction. Il est à cet égard très révélateur de constater qu'entre 60 et 65 % des abandons s'effectuent précisément lors de la période de recherche et de rédaction. S'il y a tant d'épreuves et de risques d'abandon, c'est que l'étudiant des cycles supérieurs n'est pas toujours aussi autonome qu'on le voudrait et qu'il a un fort besoin d'être encadré sur tous les plans.

Parmi les étudiants québécois qui ont quitté les études à la fin de 1997-1998, 66 % des candidats à la maîtrise ont obtenu leur diplôme, en moyenne après 7,8 trimestres d'études ; au doctorat, 53,4 % des étudiants ont obtenu leur diplôme, en moyenne après 15,3 trimestres. On constate également que la durée effective des études est largement supérieure à la durée financée, que ce soit le financement des universités par l'État ou celui des étudiants par les organismes subventionnaires. En règle générale, moins un domaine est financé par les organismes subventionnaires, plus la durée des études de cycles supérieurs est longue. La durée des études est en effet étroitement liée au financement et à l'encadrement des étudiants ; il faut cesser d'exercer des pressions pour une diplomation hâtive qui, du reste, n'aurait de sens que dans la mesure où les gouvernements, les organismes subventionnaires et les universités offrent aux étudiants les moyens de diplômer plus rapidement tout en dispensant une formation de qualité.

Les nombreuses enquêtes consacrées à cette question depuis une douzaine d'années insistent sur le fait qu'il n'existe pas une cause prépondérante permettant d'expliquer l'allongement des études ou l'abandon au programme. Au contraire, de multiples facteurs interviennent dans une dynamique fort complexe. Par exemple, il existe un fossé considérable entre un candidat au doctorat en sciences de la santé qui mène son projet en étant intégré à un groupe de recherche et qui obtient son diplôme en un peu moins de cinq ans, et un étudiant en sciences humaines qui passe de nombreuses années isolé en bibliothèques ou en archives et qui termine sa thèse au bout de sept ou huit ans.

Ainsi, les facteurs influençant la durée des études sont à la fois financiers et personnels. Néanmoins, la situation financière de l'étudiant explique en grande partie la longue

durée des études aux cycles supérieurs. Un étudiant sur trois vit avec un revenu brut annuel de moins de 10 000 \$ alors que le montant annuel moyen des dépenses est de 12 621 \$ pour un étudiant de 2^e cycle et de 14 185 \$ pour un étudiant de 3^e cycle. Le niveau de vie est donc précaire et l'endettement est de plus en plus considérable.

Pour véritablement remédier à la situation, il faut investir de façon stratégique dans les universités ; pour réussir l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs, il nous faut davantage de professeurs-chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et aux études, et d'infrastructures (appareils de laboratoires, livres et périodiques en bibliothèque, parcs informatiques, salles d'études communes et/ou bureaux personnels pour les étudiants des cycles supérieurs, etc.). C'est à ce prix seulement que les étudiants pourront bénéficier d'un encadrement adéquat. En outre, il est certain que le climat intellectuel et social d'un programme, d'un département ou d'une faculté a un impact considérable sur le cheminement des étudiants. Plusieurs études ont d'ailleurs démontré qu'une participation active des étudiants à la vie universitaire exerçait une influence fortement positive dans la décision de persévérer dans ses études.

LES PARTENARIATS À DÉVELOPPER

Bien que la FEUQ juge que le développement de partenariats peut aider à soutenir recherche universitaire, ceux-ci ne doivent nuire à l'autonomie des universités. C'est pourquoi nous estimons essentiel que soit augmenté les subventions gouvernementales à la recherche universitaire.

LA FEUQ estime en outre que les entreprises doivent contribuer à financer un aspect de la formation universitaire qui leur profite spécifiquement et ce, par la fiscalité. Comme l'a très bien soulevé l'étude du comité conjoint de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et le ministère de l'Éducation, l'enjeu actuel pour les universités du Québec est d'abord d'être en mesure de rivaliser avec les autres universités canadiennes, mais aussi de prendre le train de l'incontournable internationalisation des universités. Le comité conjoint a conclu, nous l'avons dit, que les universités québécoises souffrent d'un manque à gagner de 375 millions de dollars

par rapport aux autres universités canadiennes. Nous constatons en ce sens que 261 millions de dollars doivent être issus de subventions gouvernementales, tandis que les 114 millions de dollars restant doivent autant que possible provenir d'une taxe prélevée sur les entreprises privées pour constituer un fonds gérer de manière publique.

Par conséquent, la FEUQ propose d'ajouter une contribution des sociétés privées par l'entremise d'une taxe sur les bénéfices avant impôt. Le mécanisme proposé consiste à bonifier le financement du mécanisme de la formule consacré au financement selon la diplomation en instaurant un Fonds privé pour la qualité de la formation et la réussite qui, par l'entremise d'une taxe dédiée de 0,56% (il ne s'agit ici que d'un ordre de grandeur) sur les bénéfices avant impôt au Québec, permettrait d'ajouter sur une base récurrente plus de 114 millions de dollars par année au financement des universités. Cette taxe doit permettre de récupérer approximativement quelque 114 millions de dollars. Le bénéfice des sociétés avant impôt au Québec se situait à 20,2 milliards de dollars en 2001. Les universités se verraient imputables dans l'utilisation de cet argent de façon à bonifier ce qui profite indirectement aux sociétés privées, c'est-à-dire la qualité de la formation et la réussite aux études par l'encadrement et ce, dans l'intérêt public en assurant l'autonomie des universités, sujet qui sera abordé plus loin.

LES BESOINS, LES PRIORITÉS ET LES CHANGEMENTS

L'urgence d'une deuxième phase de réinvestissement

Le gouvernement doit favoriser une meilleure formation, un meilleur encadrement et des services dispensés aux étudiants. Pour atteindre cet objectif, bon nombre d'aspects de l'enseignement universitaire doivent être l'objet d'une seconde phase de réinvestissement de la part du gouvernement. Il faut notamment offrir des crédits budgétaires spécifiques afin d'améliorer, autant en qualité qu'en quantité, le corps enseignant d'une part et, d'autre part, les personnes ressources mises à la disposition des étudiants. Ajouter des sommes dans les bibliothèques universitaires et procéder à un financement tenant compte du contexte particulier des universités en région sont également des actions à entreprendre rapidement.

Le gel des frais de scolarité et la réglementation des frais afférents – une loi-cadre

Afin de favoriser l'accessibilité aux études, la FEUQ réclame depuis plusieurs années le maintien du gel des frais de scolarité. Il faut dire que ceux-ci sont nombreux – droits de scolarité, montants forfaitaires et de multiples frais non-réglementés (frais d'admission, de gestion, de rédaction, de relevé de notes, de diplomation, etc., la liste semble sans fin). Certains frais sont justifiables, alors que d'autres ne le sont nullement et constituent, par conséquent, de véritables barrières à l'accessibilité aux études.

Quoi qu'en pensent certains, le gel des frais de scolarité est un investissement des plus rentables –

- Le gel des frais de scolarité n'est pas une perte de revenu pour l'État. Au contraire, c'est un investissement qui garantit le développement économique, social et culturel du Québec, encore plus dans une société basée sur le savoir.
- Outre une contribution essentielle à la vie démocratique et à la grande diversité de secteurs d'activités humaines (médecine, arts, génie, etc.) dont peut bénéficier l'ensemble de la société, la contribution fiscale d'un diplômé universitaire est nettement plus élevée qu'un diplômé du secondaire ou du collégial.
- À long terme, seulement en impôts, l'État récupère au cours d'une vie active près de sept fois ce qu'il a investi pour un étudiant universitaire. En effet, le ministère de l'Éducation a évalué qu'un diplômé universitaire rapporte en moyenne 552 170\$ de plus au cours de sa vie active qu'un diplômé du secondaire.
- Si l'on considère qu'il en coûte en moyenne 79 160\$ à l'État pour scolariser un étudiant du secondaire jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat, on obtient un gain fiscal net (de revenus supplémentaires) pour l'État de 494 862\$.

Il est donc erroné de prétendre qu'en raison des profits qu'il tirera de son diplôme universitaire, un étudiant doit contribuer financièrement au coût de sa formation par des frais de scolarité plus élevés.

La FEUQ propose au gouvernement l'adoption d'une Loi-cadre sur l'accessibilité et la réussite aux études postsecondaires. Les mesures que nous défendons sont indéniablement susceptibles de favoriser l'accessibilité aux études supérieures,

notamment grâce à la réglementation des frais afférents et à la révision du montant des dépenses admises à l'aide financière aux études. Nous réitérons également l'absolue nécessité de maintenir, coûte que coûte, le gel des frais de scolarité.

La *loi-cadre sur l'accessibilité et la réussite aux études postsecondaires* formule plusieurs demandes, notamment celles-ci ☐

- Qu'une loi sur l'accessibilité et la réussite aux études postsecondaires soit adoptée par l'Assemblée nationale et qu'elle intègre la loi sur l'aide financière aux études et la réglementation de l'ensemble des frais automatiques facturés par les institutions d'enseignement ☐
- Que les frais automatiques soient réglementés ☐
- Que la gratuité des droits de scolarité soit assurée au niveau collégial ☐
- Que soient abolis les montants forfaitaires réclamés aux étudiants canadiens, ou immigrants reçus, non-résidents au Québec et aux étudiants étrangers
- Que le manque à gagner pour les établissements postsecondaires occasionné par l'implantation de la loi sur l'accessibilité et la réussite aux études soit comblé par un réinvestissement du gouvernement québécois en éducation.

La réforme de l'aide financière aux études et le soutien aux étudiants des cycles supérieurs

Afin de prendre la mesure du coût occasionné par la poursuite des études, le régime de l'aide financière calcule la valeur d'un ensemble de dépenses jugées essentielles. Par exemple, en plus des frais de scolarité, un certain montant est comptabilisé aux fins de frais de subsistance, frais liés à l'unité familiale ou en frais d'éloignement. À titre indicatif, selon l'aide financière il en coûterait en frais de subsistance pour un étudiant non-résident 165 \$ par semaine.

Un étudiant non-résident ne peut consacrer toutes ses énergies à compléter ses études à l'aide de ce montant. En effet, une fois le logement, le transport, le matériel didactique et les vêtements payés, il ne reste à l'étudiant que 5 \$ par jour pour se nourrir! C'est pourquoi le Comité de suivi de la Politique québécoise de la jeunesse en a fait une

demande prioritaire dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action jeunesse présenté à l'automne 2002.

Le niveau de dépenses moyen d'un étudiant non-résident en 2001, frais scolaires exclus, est estimé à 10 933 \$. Soit 2 500 \$ de plus par année que le montant maximal alloué par le régime d'aide financière aux études, et on est encore très loin du seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Il est donc primordial de revoir le niveau des dépenses admises du programme de prêts et bourses, notamment les frais de subsistance et les frais de matériel didactique afin de les ajuster aux coûts réels. Cette révision a d'ailleurs été recommandée dans un rapport du ministère de l'Éducation et dans de nombreux rapports du comité consultatif sur l'accessibilité aux études. Il ne suffit pas d'indexer les paramètres, comme cela s'est fait depuis trois ans (1999 : 0,9% ; 2000 : 1,6% ; 2001 : 2,5%). Il faut, en premier lieu, les ajuster aux coûts réels et ensuite les indexer annuellement selon l'évolution du coût de la vie. Il s'agit d'assurer un soutien financier suffisant aux étudiants pour qu'ils puissent se consacrer à temps plein à leurs études.

Pour ces raisons, la FEUQ propose les mesures suivantes :

- Que les frais de subsistance et les frais de matériel didactique soient ajustés aux coûts réels de la vie et ensuite indexés annuellement selon l'évolution du coût de la vie.
- Que le processus de réévaluation des dépenses admises soit repris à tous les cinq ans.

Pour compléter la réforme de l'aide financière, la FEUQ propose en outre :

- Que la contribution minimale obligatoire de l'étudiant soit abolie.
- Que la contribution parentale soit modifiée afin que l'exemption de base dans le calcul équivaille au seuil de faible revenu.
- Que la table de calcul de la contribution parentale soit révisée afin de refléter la capacité réelle de payer des parents
- Que soit instauré un régime de remboursement proportionnel au revenu de la dette étudiante, s'articulant au tour des principes suivants :

- Un seuil minimal de revenu pour le remboursement soit le seuil de faible revenu et établi en fonction des responsabilités familiales☐
- Un remboursement selon un pourcentage du revenu excédentaire☐
- La présence d'une durée maximale de remboursement☐
- Le taux d'intérêt soit appliqué sur la dette de l'étudiant uniquement lorsqu'il dispose d'un revenu supérieur au seuil minimal
- Le maintien du gel de frais de scolarité.
- Que l'admissibilité au programme de remboursement différé soit augmentée de 24 mois, de façon à atteindre 48 mois, pendant la période de transition vers un régime de remboursement proportionnel au revenu.
- Que la remise de dette soit automatique au moment de la diplomation.
- Que le taux de remise de dette soit haussé à 25%.

En ce qui concerne les conditions d'études aux cycles supérieurs, le CNCS-FEUQ demande que le gouvernement procède à des investissements qui permettront un meilleur encadrement des étudiants aux cycles supérieurs et ce, en finançant directement la recherche universitaire, notamment par le biais des Fonds subventionnaires, ainsi que tout programme visant le soutien financier aux étudiants-chercheurs. Enfin, il est également nécessaire d'investir directement dans les universités afin que ces dernières puissent à leur tour investir dans un corps professoral de qualité, dans leurs infrastructures de recherche, incluant les bibliothèques et les parcs informatiques, ainsi que dans le personnel administratif et de recherche.

Le financement des études vise à faciliter l'accessibilité aux études, mais également à soutenir l'avancement des connaissances et le développement du savoir. Dans ce contexte où une main-d'œuvre qualifiée dans tous les secteurs est un gage pour relever le défi de la société du savoir, l'État québécois doit intervenir. Plus concrètement, la FEUQ propose les mesures suivantes

- Que le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche supporte l'investissement de sommes supplémentaires pour l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs.

- Que le gouvernement, par un financement accru, permette aux organismes subventionnaires d'augmenter le nombre de bourses allouées aux étudiants des cycles supérieurs.
- Que soient élargis les programmes de crédits d'impôt pour couvrir également la recherche en sciences humaines et sociales.
- Qu'un équilibre soit maintenu dans le financement de la recherche entre la recherche exploratoire, la recherche dite traditionnelle et la recherche appliquée.
- Que le ministère de l'Éducation et les établissements universitaires définissent une durée moyenne des études aux cycles supérieurs (en fonction de chacun des secteurs d'études) qui permettrait l'arrimage de la durée réelle des études avec la durée financée.
- Que le gouvernement provincial maintienne sa part de financement des frais indirects de la recherche, et ce, indépendamment du financement fédéral.

L'imputabilité et l'autonomie des universités

La présentation des rapports annuels des universités devant une Commission du Parlement (loi 95 du Québec) est une méthode que ne connaissent pas les autres systèmes de financement étudiés. Toutefois, cela ne signifie pas que les autres pays ne possèdent pas de moyens de contrôle sur la gestion des universités. Au contraire, certains pays ont mis en place des systèmes de contrôle beaucoup plus contraignants que celui qui existe au Québec. Par exemple, les universités allemandes sont soumises à un contrôle tellement serré qu'elles ne peuvent pas transférer l'argent prévu pour un poste budgétaire précis à un autre. Cette solution est décidément trop contraignante pour les universités québécoises. Pis encore, les universités allemandes sont très limitées dans la façon dont elles dépensent l'argent qui vient du secteur privé, en plus d'être aussi limitées dans leurs moyens d'obtenir du financement privé.

Puisque les sources de financement des universités québécoises sont multiples mais surtout publiques, il est tout à fait souhaitable que les institutions fassent la

démonstration de la bonne utilisation du financement. En ce sens, la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* vise essentiellement à garantir la bonne gestion des universités, autant sur le plan administratif que sur le plan académique. En vertu de cette loi, les universités doivent comparaître chaque année devant la Commission permanente de l'éducation de l'Assemblée nationale pour présenter un rapport des activités de l'année précédente. Le rapport doit notamment faire état du traitement de la haute direction, des taux de réussite et des activités d'encadrement. En d'autres termes, cette loi vise à assurer l'imputabilité des universités face à la collectivité.

Malgré la pertinence de cet outil, nous avons remarqué au fil des ans que la rigueur de son application laisse grandement à désirer d'une part, et que, d'autre part, elle intéresse peu les hautes directions des universités et les parlementaires. Ainsi, cette situation fait en sorte que les audiences de la Commission n'ont parfois tout simplement pas lieu et que les rapports déposés par les universités sont incomplets en regard de la loi. Cette situation nous incite à réfléchir à des moyens permettant de simplifier son application et d'accroître l'efficacité de la Commission elle-même.

Au cours du dernier mandat, le gouvernement a tenté de créer un nouveau mécanisme visant à assurer l'imputabilité des universités par le biais des contrats de performance. Cependant, ce mécanisme n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs d'imputabilité des universités. Par exemple, les contrats de performance exigent l'atteinte de taux de réussite fixes sans vérifier en contrepartie que les standards relatifs à la qualité de la formation sont maintenus. Autre exemple le gouvernement a exigé, par le biais de ces contrats, l'élimination des déficits sans vérifier si les moyens utilisés respectent le maintien de la qualité de la formation. De plus, le financement conditionnel a pour effet de menacer les universités si elles n'atteignent pas leurs objectifs, alors que ce financement est justement nécessaire à l'atteinte de ces mêmes objectifs. En d'autres termes, les contrats de performance ont réduit l'autonomie des universités, en imposant notamment un financement conditionnel et des taux de réussite fixes, sans pour autant assurer efficacement l'imputabilité à l'égard de la qualité de la formation.

Nous l'avons dit, la FEUQ défend depuis toujours le principe de l'imputabilité des universités, mais non dans le cadre des contrats de performance. En effet, les contrats de performance sont une entente entre les administrations universitaires et le gouvernement, excluant ainsi la participation d'une partie de la communauté universitaire et de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, alors que la Loi 95 implique davantage d'intervenants, en plus d'être entièrement transparente.

En fait, la loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire a le potentiel nécessaire pour assurer l'imputabilité des universités. Il est cependant impératif de l'améliorer, en fonction des enjeux et de la problématique qui nous touchent ici. À cet égard, il est important d'élargir le champ d'application de la loi en prévoyant, dans un premier temps, des processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement et, dans un deuxième temps, un compte rendu des budgets alloués aux activités de promotion et de recrutement ; il est ensuite incontournable d'améliorer l'application de la loi en elle-même, en assurant que les audiences de la Commission se tiennent à chaque année, que les rapports remis par les universités suivent un certain modèle et que la Commission ait un pouvoir de recommandation face aux universités.

En effet, il arrive trop souvent que les processus d'évaluation de l'enseignement n'atteignent pas l'un des objectifs les plus importants : celui d'améliorer la qualité de l'enseignement. Afin d'y parvenir, l'évaluation doit être formative pour que le professeur puisse réellement s'améliorer dans son rôle d'enseignant. Malgré tous les efforts consentis, bon nombre d'étudiants et de professeurs remettent en question, souvent à juste titre, l'efficacité du processus de l'évaluation de l'enseignement. Les problèmes relatifs à l'évaluation sont fréquemment causés par le manque de suivi, non seulement de la part de la communauté universitaire elle-même, mais aussi de la part du gouvernement. C'est pourquoi nous jugeons que la Commission permanente de l'éducation doit être en mesure d'effectuer un suivi de l'amélioration de l'enseignement des universités, en ajoutant cet élément dans les rapports qui lui sont remis. De la même façon, il est primordial que les universités prennent connaissance des budgets accordés à la promotion et au recrutement des étudiants par l'ensemble de leurs composantes et qu'elles en fassent rapport à la Commission permanente de l'éducation afin de les rendre imputables à l'ensemble de la population.

Enfin, le gouvernement doit se rendre responsable d'une meilleure application de la loi afin de garantir la bonne gestion des universités et la bonne utilisation des fonds publics. Dans un premier temps, il est indispensable que les audiences se tiennent à chaque année afin de ne pas retarder le suivi des universités. Dans un deuxième temps, nous l'avons souligné, les rapports remis par les universités doivent suivre un modèle, une formule précise, afin d'en simplifier l'élaboration et la mise à jour annuelle d'une part et, d'autre part, de les rendre plus compréhensibles aux membres de la Commission et à l'ensemble de la population. Dans un troisième temps, il est fondamental que la Commission acquiert le pouvoir d'émettre des recommandations aux universités qui présentent des cas problématiques, d'exiger des changements substantiels lorsque les problèmes se répètent d'année en année et même d'imposer des sanctions aux administrations universitaires dans les cas graves.

Protéger l'enseignement supérieur de la marchandisation

La mondialisation telle que proposée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les divers traités de libre-échange repose sur la libéralisation à outrance du commerce des produits et des services. Cependant, bien que la libéralisation des marchés puisse favoriser certains aspects de l'économie, elle peut aussi bouleverser l'offre de services au Canada. La FEUQ s'inquiète de deux réalités : l'impact d'une complète libéralisation du marché et la marge de manœuvre du gouvernement canadien aux tables de négociation. Nous craignons de voir disparaître le système de services publics (l'éducation et la santé) que les Canadiens et les Québécois ont bâti au cours des ans et qui est destiné à desservir l'ensemble de la société sans égard au rang social des citoyens.

Le chapitre 11 de l'ALÉNA surtout, élément le plus insidieux de tous ces traités, pourrait modifier la capacité de décision de nos gouvernements, notamment en matière d'éducation. Pour protéger l'investisseur, le chapitre lui donne le droit de poursuivre un État qui, selon lui, applique une politique qui limite sa liberté de commerce – normes discriminatoires, traitement préférentiel aux entreprises nationales, etc. Or, les négociateurs de la ZLÉA veulent inclure le principe du chapitre 11 dans le chapitre sur les investissements qui, à terme, pourrait s'appliquer au domaine universitaire.

Si le libre-échange devait s'appliquer aux services, cela signifierait probablement la fin du système universitaire tel que nous le connaissons. Un exemple, parmi tant d'autres, suffit à nous en convaincre – les universités étrangères pourraient alors bénéficier du financement public québécois, alors que nos universités sont déjà sous-financées. On le constate aisément, la ZLÉA aura des impacts sur l'éducation, la santé, l'environnement, et biens d'autres domaines de l'existence d'un citoyen. Il en va de l'avenir d'un système fièrement bâti par les générations passées, défendu et amélioré par les générations présentes et garant de la réussite des générations futures. En ce sens, la FEUQ estime que l'éducation et l'ensemble des services ne doivent pas être inclus dans l'accord de libre-échange. En outre, la FEUQ juge nécessaire, au nom de la démocratie, que ces ententes soient soumises par référendum à la population, à la suite de débats dans la société et au sein des instances politiques.

CONCLUSION

Dans son *Manifeste électoral* de mars 2003, la FEUQ exhortait le prochain gouvernement à prendre des décisions afin de relever le défi de la société du savoir, du choc démographique et de la mondialisation. Ces trois grands défis, s'ils sont relevés, permettront à la société québécoise de préserver les acquis de la Révolution tranquille, tout en favorisant la construction d'un monde plus humain et plus démocratique. Relever ces défis ne consiste pas à abandonner nos choix collectifs en remettant en question la légitimité de l'État d'intervenir. Au contraire, l'État doit intervenir avec plus d'audace et de convictions. Il y a 40 ans, les Québécois ont utilisé l'État avec succès pour propulser le Québec vers de nouvelles perspectives par la démocratisation, entre autres, de l'enseignement supérieur. Et, de la même façon qu'il y a 40 ans, l'État doit assumer ses responsabilités en matière d'accessibilité aux études supérieures. Une nouvelle Révolution tranquille serait peut-être indiquée pour que le Québec entre de plain-pied dans la société du savoir. Chose certaine, la tâche de rendre les études supérieures accessibles à tous n'est pas terminée, le «retard historique» n'est pas comblé et il convient certes de poursuivre l'effort.

Or, que nous proposent les partis politiques en cette fin de campagne électorale? Le Parti québécois entend poursuivre le gel des frais de scolarité. Plus précisément, afin de garantir l'accessibilité aux études supérieures à tous, le PQ prévoit adopter une Loi sur l'accessibilité qui inclurait notamment l'aide financière aux études, le niveau des droits de scolarité et l'encadrement des frais afférents. En matière d'aide financière, le PQ va plus loin que les autres partis: il envisage d'introduire un mécanisme d'indexation annuelle automatique des frais de subsistance et des frais de matériel didactique; il réévaluera le montant des dépenses admises; il a l'intention de bonifier le programme de remise de dette pour les étudiants qui terminent leur diplôme dans les délais prévus et de hausser la réduction de la dette de 15 à 25%. En fin, le Parti québécois se propose d'ajouter 200 millions de dollars par année au budget des universités, somme qui servira à embaucher de nouveaux professeurs, offrir une meilleure qualité d'enseignement et de services aux étudiants, de regarnir les bibliothèques et renouveler les équipements de laboratoire.

Le Parti libéral entend également maintenir le gel des frais de scolarité et baliser les frais afférents. Le PLQ prévoit adopter un plan de redressement financier qui comprendra plusieurs mesures destinées à assurer l'accessibilité aux études supérieures. En ce sens, il compte revoir certaines règles d'attribution de l'aide financière afin de d'établir des paramètres davantage adaptés à la réalité actuelle des étudiants, notamment en proposant un remboursement de prêts proportionnel au revenu de l'étudiant. En matière de financement des universités, le Parti libéral s'engage à investir 240 millions de dollars de plus au cours des 5 prochaines années, mais seulement 60 millions sont récurrents selon le cadre financier et évalue la croissance des coûts de système à 1,75%, ce qui représente des compressions d'environ 12 \$ millions annuellement pour les universités.

Le moins qu'on puisse dire de l'Action démocratique du Québec, c'est qu'elle va résolument à contresens. En effet, dans la proposition de loi-cadre, l'ADQ entend hausser les frais de scolarité en les indexant au coût de la vie. Cette hausse ne rapporterait que 9 millions de dollars, ce qui est d'autant plus négligeable que l'ADQ ne donne aucun chiffre sur une éventuelle hausse du financement des universités. Le parti de Mario Dumont n'est guère plus bavard en ce qui concerne l'aide financière puisque ses prises de position ne sont que de vagues déclarations d'intention qui ne proposent aucune mesure concrète.

En espérant que cette présentation vous permettra de mieux comprendre la perspective étudiante des enjeux et défis des universités québécoises,

Bonne fin de journée